

Hospitalisation de crise

Le séjour en unité d'hospitalisation brève ou de crise

L'Unité d'hospitalisation de crise est composée de 8 lits, elle accueille des patients âgés de 13 à 18 ans en situation de crise, pour une évaluation ou la mise en place d'un traitement.



La durée moyenne d'hospitalisation est de 3 semaines.

Le projet de soins

D'une capacité de huit lits, l'unité accueille en urgence des adolescents, des deux sexes, de 13 à 18 ans. L'hospitalisation est proposée à des adolescents présentant un moment de crise aiguë, insérée ou non dans une pathologie psychiatrique avérée, et dont l'état nécessite une contenance hospitalière et une séparation transitoire du milieu familial.

La fermeture des portes de l'unité a pour objet de contribuer à la sécurité des patients mais ne saurait être considérée comme apportant une garantie absolue.

Le consentement du patient à ses soins est hautement souhaitable ; la durée de séjour proposée est d'une semaine, renouvelable en général une à deux fois. Un temps de séparation d'avec la famille, d'une durée d'une semaine

environ, est systématiquement proposé ; son but est de permettre à l'adolescent de mieux faire le point sur ses difficultés propres et ses relations familiales, souvent altérées à cette période, et au médecin de mieux cerner la situation qui a conduit à l'impasse du moment. L'objectif est de se retrouver ensuite dans de meilleures conditions.

Le transfert dans un autre service, mieux adapté aux séjours de moyenne durée, pourra le cas échéant être proposé.

Les soins hospitaliers

Les soins hospitaliers s'articulent autour de trois axes :

- Participation du patient à la vie institutionnelle.
- Entretiens individuels avec le médecin
- Entretiens avec les parents, seuls et/ou avec leur enfant.

Les activités proposées s'inscrivent dans votre projet de soins.

Les entretiens individuels et familiaux

- Des entretiens individuels ont lieu deux ou trois fois par semaine, avec le psychiatre et un infirmier.
- Des entretiens familiaux sont également proposés en fonction du projet thérapeutique, généralement toutes les semaines.
- Le rythme de ces entretiens est adapté à chaque situation.

Les activités et ateliers

Ils constituent un élément de notre approche par les médiations, et sont encadrés par l'équipe soignante. Ce sont des prescriptions médicales.

Les réunions de patients représentent un temps institutionnel essentiel pour traiter les questions relatives à la vie du groupe.

Sauf indication particulière, elles sont obligatoires.

Le modelage, le dessin et la peinture, l'écriture sont quelques unes des médiations utilisées par l'art-thérapeute et les infirmiers qui animent les ateliers

Des jeux de société sont à votre disposition, ainsi qu'un baby-foot et une table de ping pong.

La télévision est à votre disposition après le déjeuner et dans la soirée, après les activités de soins. Les programmes sont choisis par les patients, les soignants se réservant le droit d'autoriser ou non certains programmes et leur durée.

Les sorties

Des sorties hors du service, individuelles, accompagnées par un infirmier, ou pour une activité collective, peuvent être autorisées, dans le cadre du projet de soins.

La chambre

Individuelle, c'est un espace privé et de soins.

Les contacts avec l'extérieur

Après la semaine de séparation, l'autorisation de recevoir des visites, du courrier, d'utiliser le téléphone (publiphone à carte), s'évalue pour chacun, dans le cadre du projet de soins, avec l'équipe soignante.

La scolarité est suspendue pendant l'hospitalisation

Familles

Collaborateurs essentiels et indispensables du projet de soins, les parents participent aux entretiens familiaux qui leur sont proposés, en général sur un rythme hebdomadaire. Ceux-ci permettent de faire le point sur les difficultés propres du patient, le déroulement de l'hospitalisation et les soins à mettre en place à la sortie du service. Il est indispensable que tous les problèmes puissent y être abordés.

Il est demandé aux parents de participer au groupe de parents qui est organisé avec la psychologue de l'unité et deux membres de l'équipe soignante, afin de les aider à mieux se situer face aux difficultés qu'ils rencontrent dans la relation à leur adolescent. Le groupe se réunit chaque vendredi de 12h45 à 13h45.

Nous demandons aux familles de respecter les horaires proposés : pour les appels téléphoniques et pour les visites aux

patients.

Aucun appel téléphonique ne peut être directement transmis aux patients.

La famille est tenue de respecter les termes du règlement et les prescriptions qui la concernent.

A.R.E.A. : Association Accueil et Rencontre de l'Enfant et de l'Adolescent

Les frais de la prise en charge au CMP sont financés par l'assurance maladie. Vous n'aurez donc rien à payer lors de la consultation. Cependant, si vous souhaitez faire un don, le département gère l'association A.R.E.A., Accueil et Rencontre de l'Enfant et de l'Adolescent, qui est habilitée à recevoir les dons des familles.

Association à but non lucratif fondée en 1978, l'AREA a pour objectif de favoriser la création de formules de soins adaptées aux enfants et adolescents en complétant les possibilités de financement régulières et l'action des organismes de tutelle. Des soignants du département de pédopsychiatrie de l'IMM y participent, avec des représentants des familles d'enfants et adolescents suivis dans le service.

LIEN-> [Association A.R.E.A.] DOC 1

L'équipe soignante de L'UNITE d'HOSPITALISATION BREVE OU DE CRISE

A votre arrivée, vous êtes accueilli(e) par un(e) psychiatre et un(e) infirmier(e).

L'équipe comprend :

Le jour :

- Un médecin responsable de l'unité
- Un médecin psychiatre assistant
- Un interne des hôpitaux
- Un cadre infirmier
- Des infirmiers(es)
- Une assistante sociale
- Une psychologue
- Une art-thérapeute
- Une secrétaire

La nuit :

- Des infirmiers (es)
- Un psychiatre de garde
- Un psychiatre d'astreinte